



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Rencontre Franco-Britannique AES/SFER : "Connaissance des revenus individuels et quotas laitiers". Grignon, septembre 1984

Pierre Pinon

Citer ce document / Cite this document :

Pinon Pierre. Rencontre Franco-Britannique AES/SFER : "Connaissance des revenus individuels et quotas laitiers". Grignon, septembre 1984. In: Économie rurale. N°165, 1985. pp. 34-36;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1985.3124>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1985_num_165_1_3124

Fichier pdf généré le 08/05/2018

RENCONTRE FRANCO-BRITANNIQUE AES*/SFER
« CONNAISSANCE DES REVENUS INDIVIDUELS ET QUOTAS LAITIERS »
INA-Grignon, 20-21 septembre 1984

En septembre 1982, l'Agricultural Economics Society accueillait des représentants de la SFER au Centre d'Études Agricoles Européennes du Collège de Wye pour un premier colloque centré sur les attitudes et démarches des économistes agricoles de part et d'autre de la Manche. Il avait été convenu que la prochaine réunion porterait sur des thèmes précis, afin de permettre une meilleure information mutuelle sur des expériences acquises, des travaux en cours et des points de vue dans des domaines d'application concrets.

Ainsi trois sujets ont-ils été retenus pour cette seconde rencontre: (1) les systèmes d'informations micro-économiques sur l'agriculture, leur traitement et leurs utilisations; (2) les concepts de revenus au-delà du revenu agricole et (3) les quotas laitiers.

1. La comparaison du Farm Management Survey (FMS) britannique et du RICA français laisse apparaître des difficultés communes de représentativité, en l'absence d'échantillons aléatoires, de réticences de la part de certaines exploitations à participer à ces recueils de comptabilités — il existe toutefois des volontaires pour adhérer au FMS au Royaume-Uni, avantage dont le RICA ne bénéficie pas — et de manque de clarté dans les objectifs poursuivis. Souhaite-t-on mesurer prioritairement des revenus et en suivre une évolution d'ensemble? Ou bien préfère-t-on privilégier l'aide à la gestion des exploitations en leur permettant de situer leurs résultats techniques et économiques par rapport à des moyennes, ou à l'intérieur de certaines fourchettes observées auprès d'entreprises « comparables »? Ou bien encore conduire des analyses d'efficacité des différents systèmes de production? Convient-il d'assurer un renouvellement relativement rapide des exploitations enquêtées, afin d'éviter les risques de biais dus à l'amélioration possible de la gestion du fait de l'existence d'une meilleure information, ou inversement d'accepter une présence plus durable qui facilite les études de longue période?

Même si une base de données microéconomiques permet d'éclairer des questions très diverses, des choix sont malgré tout effectués a priori dans la constitution des échantillons, les variables observées, et la présentation des résultats. Aussi importerait-il que les initiateurs de ces systèmes d'information, ainsi peut-être que leurs utilisateurs potentiels, puissent préciser des orientations.

Il semble à ce titre que l'organisation du FMS prédispose davantage que le RICA français à l'analyse de la production, de l'efficacité et de la rentabilité comparées des différents ateliers, et d'une façon générale à la gestion, grâce notamment au fait qu'il est tenu par des universités agricoles, dont c'est là une préoccupation importante. La structure régionalisée de la collecte facilite également cette tendance. Il est aussi probable que, du point de vue des agriculteurs, l'interlocuteur universitaire est considéré avec plus de confiance que s'il s'agissait d'une autorité administrative ou même d'un organisme professionnel.

Mais l'élément déterminant semble être le délai d'obtention des résultats, de l'ordre de 6 à 8 mois pour le FMS contre 2 ans pour le RICA. Il est alors beaucoup plus aisé d'intéresser les agriculteurs à l'analyse de leur situation au vu des chiffres, de stimuler la demande des chercheurs et l'intérêt de tous les utilisateurs.

Au niveau de la publication des résultats, il est recommandé, lorsque l'on détermine un solde d'activité ou de revenu comportant de nombreuses conventions — en particulier sur l'évaluation et l'imputation du coût des facteurs de production —, de les expliciter clairement, afin de permettre éventuellement des calculs alternatifs.

L'importance des indicateurs physiques (rendements, rations alimentaires, etc.) est soulignée, de même que l'information sur les dispersions autour des tendances centrales, quelles que soient les typologies adoptées.

Nos voisins outre Manche, malgré les débats qui entourent leur instrument, semblent s'en accommoder et en tirer parti, au point que la NFU (1) a abandonné son propre réseau comptable en 1973.

Côté français, les interrogations sur l'organisation du RICA et ses divers handicaps ne sauraient malgré tout masquer le développement de ses applications au cours des dernières années, sinon pour suivre l'évolution des revenus agricoles — ce rôle revient essentiellement à la comptabilité nationale et ses prolongements sous forme de comptes par régions ou par catégories — du moins afin de mieux comprendre les disparités, étudier spécifiquement certains facteurs comme les consommations intermédiaires ou des domaines tels le financement, l'endettement, les aides directes, les cotisations sociales... D'importants travaux ont été effectués sur la productivité, les effets de l'intensification, la connaissance de différents systèmes de production, tout particulièrement dans l'élevage bovin laitier.

Par rapport à l'expérience britannique, c'est plutôt de la part des professionnels eux-mêmes que les utilisations du RICA demeurent en France encore relativement réduites. Les délais de disponibilité des résultats ne sont peut-être pas seuls en cause. Il y a sans doute aussi une tradition insuffisante de comptabilité et de gestion auprès d'un grand nombre d'agriculteurs. Le développement de la fiscalité réelle pourra contribuer à modifier progressivement cet état de fait.

2. Au Royaume-Uni comme en France un débat porte sur la nature des revenus à considérer dans le cadre de la politique agricole. Dans les deux pays, les rapports officiels s'intéressent exclusivement aux revenus tirés de l'activité agricole, qu'il s'agisse d'une part du « white paper » présenté chaque année au Parlement britannique, du rapport de la NFU, des résultats du FMS, ou, pour notre part, des travaux de la Commission des Comptes de l'Agriculture.

* Agricultural Economics Society.

1. National Farmers' Union, principale organisation professionnelle des agriculteurs au Royaume-Uni.

Or les revenus non agricoles des personnes présentes sur les exploitations agricoles correspondent dans chaque pays à environ 40 % de leurs revenus totaux. En France, d'après les estimations du SCEES, 55 % des exploitations à temps complet disposeraient de telles ressources supplémentaires, et plus de 90 % des exploitations à temps partiel, soit une proportion moyenne dans l'ensemble des exploitations supérieure à 65 %.

Si l'on cherche à comparer le niveau de vie de différentes catégories socio-professionnelles, à observer des degrés de « parité », ou à se placer dans l'optique de l'article 39 du traité de Rome (« assurer un niveau de vie équitable à la population agricole »...), il n'est pas possible d'ignorer ces autres revenus, ainsi d'ailleurs que les patrimoines souvent importants qui peuvent être ceux des agriculteurs, même s'ils n'en tirent pas un revenu considérable.

Les approches statistiques des revenus non agricoles, essentiellement à partir de source fiscale, existent déjà. Mais leur fréquence et, plus encore, leur fiabilité sont limitées. Certaines méthodes, au demeurant critiquées, pourraient en outre permettre une prise en compte simultanée des flux de revenus et des stocks de patrimoines possédés.

Mais la question de fond est bien de savoir si l'on veut, au moyen du diagnostic sur les revenus agricoles, apprécier l'évolution d'un secteur de production, ou bien juger du maintien ou non du pouvoir d'achat d'une catégorie sociale. Dans le cas du Royaume-Uni, avant son entrée dans la Communauté en 1973, le système d'observation statistique servait notamment à déterminer le montant des suppléments de prix (« deficiency payments ») apportés aux divers produits. Depuis l'adhésion, l'information est plutôt utilisée à l'évaluation des performances économiques d'ensemble du secteur, sans préoccupation particulière pour le revenu des agents qui le composent.

Un objectif de maintien du revenu agricole global, que les Français ont à plusieurs reprises traduit financièrement par des aides — parfois à la suite d'erreurs statistiques — paraît assez largement étranger à la logique britannique qui au contraire admet que des ajustements s'effectuent entre secteurs, et que les facteurs de production se réallouent vers les activités les plus rentables.

Il semble inversement qu'en France, comme dans le cadre de la politique des prix communautaires, le second aspect domine : l'information sur laquelle se fonde la politique des revenus des agriculteurs serait donc inadéquate parce que trop partielle. En particulier, vouloir traiter de problèmes de pauvreté avec les instruments actuels serait inapproprié.

3. L'annonce des quotas laitiers au Royaume-Uni a eu un effet psychologique important qui s'est traduit par une nette résorption de la production, qui pourra même être inférieure au quota (soit 1983 — 6,2 %). Le programme d'incitation à la cessation d'activité n'apporte qu'une explication partielle. Celle-ci a obtenu un succès tel que l'enveloppe budgétaire prévue, à hauteur de 50 Mio£ en 1984, ne permettra pas de satisfaire toutes les demandes. Aussi une sélection sera-t-elle opérée en commençant par dédommager les petits livreurs.

L'aide proposée se monte à 13 pence par litre de lait anciennement livré, pour une durée de 5 ans.

En fait, il n'est pas exclu que les producteurs aient craint de devoir payer le superprélèvement en cas de dépassement individuel, comme si le quota avait été fixé par exploitation.

Or tel n'est pas le cas, hormis l'Irlande du Nord — qui semble regretter son choix en faveur des quotas individuels. Au contraire, chacun des quatre Milk Marketing Boards de Grande-Bretagne est considéré comme laiterie unique. Ainsi l'Angleterre et le Pays de Galles se trouvent dépendre d'une seule laiterie. Des compensations vont pouvoir s'effectuer entre producteurs et zones de collecte, sans qu'il y ait sanction individuelle des dépassements.

En France, si un tel principe était appliqué, à l'instar également du Danemark, de la Grèce, de la République d'Irlande et de l'Italie, l'INRA-DESR a calculé que la pénalisation individuelle moyenne serait abaissée de 15,2 % du prix du lait (quotas par laiterie et péréquation possible uniquement à l'intérieur de chaque laiterie) à seulement 2,2 % (si les compensations étaient autorisées entre laiteries) pour les producteurs dépassant leur quota.

Plus généralement, les simulations du modèle MAGALI (DAFE, DP) laissent apparaître un meilleur maintien du revenu agricole, ainsi qu'une moindre réduction du volume des investissements avec les quotas que si l'on cherchait à obtenir le même volume de production au moyen d'une baisse de prix. Une limitation de la production aurait cependant pu être obtenue sans les effets pervers des quotas, notamment sur l'allocation des facteurs de production, si une politique de baisse des prix avait été appliquée plus tôt.

Sur ce thème, la communication de D.R. HARVEY conclut qu'un système de quotas négociables entre les exploitations peut permettre à la production de se localiser auprès des producteurs les plus efficaces, en l'occurrence ceux disposant des plus faibles coûts marginaux. L'avantage procuré par le soutien du prix du lait se trouverait capitalisé dans la valeur du quota, et la vente de leur quota compenserait correctement ceux des producteurs qui souhaiteraient abandonner cette production. En outre, les autorités pourraient agir sur le volume global de la production en rachetant elles-mêmes une partie des quotas. A partir d'une étude empirique sur des échantillons d'exploitations en Angleterre et au Pays de Galles, D.R. HARVEY compare les caractéristiques des vendeurs et acquéreurs potentiels de quotas, en remarquant que la réallocation ne s'effectuerait pas forcément en faveur des grandes exploitations, chaque tranche de dimension comprenant des coûts de production très dispersés. J.P. BUTAULT, chargé de faire la critique de ces thèses, s'est interrogé sur leur applicabilité à la France.

L'examen des données du RICA amène à constater les grands contrastes existant en France selon les régions, les types de producteurs, jusqu'au niveau individuel, avec les compensations qui s'opèrent entre producteurs en développement et ceux qui au contraire réduisent leur production. Par exemple, la catégorie de tête des grandes exploitations intensives montre une relative stabilité individuelle des unités déjà en place, et un afflux de nouveaux venus qui entraîne la progression globale de ce groupe. Les systèmes bretons, alliant lait et productions hors-sol, sont également en forte croissance. En revanche, les systèmes mixtes plus traditionnels sont instables et peuvent donner lieu à des reconversions.

Dans ces conditions, un système de quotas individuels aurait présenté un risque grave de figer une situation par nature très mouvante. La cause de ces mouvements est à l'évidence la recherche d'un meilleur revenu, qui ne peut être obtenu qu'à travers le rattrapage des retards de productivité, l'intensification et/ou l'élargissement de la dimension.

En cas de libre marché des quotas, il est probable que potentiellement, la taille des exploitations ne jouerait pas sur la demande de droits à produire, les petites unités étant au moins aussi intéressées que les grandes à accroître leur capacité de production, facteur essentiel d'amélioration du revenu. Mais le critère déterminant serait plutôt les moyens financiers. Les gros producteurs déjà installés disposeraient alors d'un avantage.

Devant la nécessité de ménager en France un système souple de gestion des quotas, et en l'absence d'une solution individuelle de quotas négociables — souhaitée par le Royaume-Uni mais refusée par la Commission — il ne reste plus que l'alternative d'une formule administrée. Celle-ci se met actuellement en place et pose le problème principal de la redistribution des droits à produire et notamment de la récupération des quantités de référence inutilisées auprès des laiteries dont la collecte diminue.

MM. BUTAULT et HAIRY, faisant état des conclusions qu'ils retirent d'un séjour récent au Canada, où ils ont pu analyser le système en place de quotas laitiers, recommandent de préciser le rôle des autorités de tutelle, afin qu'elles se consacrent prioritairement au sort de

certaines populations cibles (les jeunes agriculteurs, certaines régions...) et de préparer la mise en place, avec des règles claires, d'un marché libre des quotas. Le risque majeur de la période actuelle serait celui d'un trop fort « pilotage par l'aval » du secteur de l'élevage bovin laitier, où les entreprises de collecte modifieraient leurs réseaux d'approvisionnement à leur seule convenance. On pourrait s'attendre par exemple à ce que les firmes procèdent à des échanges de « capacités libres », qu'elles organisent des locations de droits à produire, voire même des démarchages d'agriculteurs en plan de développement là où elles en auraient besoin. Ces agissements, expressions d'une seule tendance, pourraient être éventuellement contradictoires avec d'autres objectifs de la politique agricole, en matière d'aménagement du territoire notamment.

A l'inverse, un marché où des transferts de droits à produire seraient possibles, soit en vente, soit en location (qui donnerait peut-être plus de souplesse) permettrait de motiver les laiteries disposant d'excédents de capacité, à les céder et à obtenir simultanément une compensation, sans que celle-ci nécessite l'aide ou l'intervention autoritaire de l'État.

Au cours des deux journées de cette rencontre, de nombreuses informations auront été échangées permettant de mieux comprendre les attitudes des économistes des deux pays sur les thèmes abordés, et préparer de futurs travaux communs. La SFER adresse ses vifs remerciements au CNASEA et à l'INA Paris-Grignon d'avoir facilité son organisation et son déroulement.

Pierre PINON